

*DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE » ) RELATIVE  
 À LA DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE GAZIFÈRE INC. POUR L'EXERCICE  
 FINANCIER TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2003*

1. **Référence :** GI-1, document 1.1, page 1, ligne 4

**Préambule :**

Gazifère réunit les montants de supplément de recouvrement et de pénalités dans un même poste

**Demandes :**

1.1 Veuillez préciser le montant relié au supplément de recouvrement et celui des pénalités.

**Réponse:**

Description	(\$)
Suppléments de recouvrement	182 397
Obligation annuelle minimale	41 213
Autres pénalités diverses	9 408
<b>Total</b>	<b>233 018</b>

1.2 Veuillez déposer un tableau des consommations industrielles établies par contrats et des consommations réelles de l'année fiscale 2003, en mètres cubes, et incluant les pénalités pour écarts de consommation pour chaque client s'il y a lieu.

**Réponse:**

Clients industriels	Volumes réels du 1er novembre 2001 au 31 octobre 2002 (m3)	Volumes contractuels du 1er novembre 2001 au 31 octobre 2002 (m3)	Écart (m3)	Obligation annuelle minimale (\$)
Bowater continu	2 363 804	2 820 000	(456 196)	
Bowater interruptible	6 582 628	5 880 000	702 628	
Domtar continu	1 437 967	2 000 000	(562 033)	2 617
Domtar interruptible	17 951 707	29 086 000	(11 134 293)	38 596
Papiers Scott continu	10 649 372	10 200 000	449 372	
Papier Masson interruptible	20 071 078	20 869 200	(798 122)	
<b>Total</b>	<b>59 056 556</b>	<b>70 855 200</b>	<b>(11 798 644)</b>	<b>41 213</b>

L'obligation annuelle minimale est un calcul annuel. Les montants d'obligation annuelle minimale des clients industriels qui sont enregistrés dans les livres en 2003 correspondent aux écarts de consommation entre les volumes réels et les volumes contractuels du 1er octobre 2001 au 31 octobre 2002. L'obligation annuelle minimale est de 75% des volumes contractuels.

2. **Référence :** GI-2, document 4.1

**Préambule :**

Suivi des projets : Musée de la nature - Chemin Pink

**Demandes :**

2.1 Selon les données projetées figurant dans votre analyse de rentabilité, il n'y a aucune donnée pour l'année 8 du projet. Veuillez préciser les raisons expliquant une telle situation.

**Réponse :**

Les données annuelles figurant à la pièce GI-2, document 4.1 ne sont pas cumulatives sauf pour les données à la ligne 6, investissements cumulatifs totaux et les données à la colonne 21, valeur actuelle après impôt. Les données annuelles retrouvées à cette pièce correspondent aux montants ajoutés durant l'année en question. Pour l'année 8 du projet, Gazifère ne prévoit pas ajouter de clients ou faire d'investissements en capital. C'est pourquoi à l'année 8 de la pièce GI-2, document 4.1, on y retrouve que des zéros.

2.2 À compter de l'année 9, les flux monétaires d'exploitation sont stables et demeurent les mêmes jusqu'à l'année 20. Veuillez fournir les hypothèses de calcul ayant permis d'en arriver à un tel constat, compte tenu que vous prévoyez l'ajout de 50 clients résidentiels par année à compter de l'année 2004.

**Réponse :**

Tel que précisé à la réponse de la question 2.1, les données annuelles figurant à la pièce GI-2, document 4.1 ne sont pas cumulatives sauf pour les données à la ligne 6 et la colonne 21. Comme Gazifère prévoit ajouter le même nombre de client par année à partir de l'année 9, soit, 50 clients résidentiels, les flux monétaires ajoutés à chaque année sont identiques. Il est à noter que les flux monétaires ajoutés à l'année 9 sont considérés dans le calcul de la VAN à partir de l'année 9 jusqu'à la fin de l'horizon résidentiel de 55 ans alors que les flux monétaires ajoutés à l'année 10 sont considérés dans le calcul de la VAN à partir de l'année 10 jusqu'à la fin de l'horizon résidentiel de 55 ans et ainsi de suite.

**3. Référence :** GI-2, document 5

**Préambule :**

Suivi des projets ; Réseau Masson-Angers

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez préciser les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la consommation des années 7 à 15 de Papier Masson en fixant celle-ci de façon identique à la consommation réelle de l'année 2003, soit 10 461 476 m<sup>3</sup>.

**Réponse :**

Lorsque Gazifère a calculé la VAN du projet d'extension Masson-Angers présentée à la pièce GI-2, document 5, elle a posé deux hypothèses en ce qui a trait aux volumes prévus de Papier Masson :

**Hypothèse 1** : les volumes prévus de Papier Masson pour les années 7 à 15 sont identiques aux volumes réels de l'année 2003, soient 10 461 476 m<sup>3</sup> au tarif 9. Cette hypothèse correspond au scénario 1 de la pièce GI-2, document 5, page 2 de 3. Considérant que Papier Masson venait tout juste de signer un contrat pour l'année 2004 à 15 500 000 m<sup>3</sup> au tarif 9, Gazifère a voulu être conservateur dans le calcul de la VAN et a donc maintenu les volumes des années 7 à 15 au même niveau que les volumes réels 2003. L'utilisation de ces derniers volumes dans le calcul de la VAN, étant inférieurs au contrat signé pour l'année 2004, génère un résultat plus conservateur que si Gazifère avait utilisé les volumes du dernier contrat.

**Hypothèse 2** : les volumes prévus de Papier Masson pour les années 7 à 15 sont de zéro. Cette hypothèse correspond au scénario 2 de la pièce GI-2, document 5, page 2 de 3. Gazifère a calculé la VAN du projet d'extension Masson-Angers en utilisant cette dernière hypothèse afin de générer un calcul comparable au résultat prévu dans l'autorisation préalable de 600 000\$ qui correspond à la rentabilité du projet lorsque l'horizon de Papier Masson passe de 15 ans à 6 ans.

- 3.2 Veuillez préciser si le client Papier Masson prévoit demeurer au service interruptible (Tarif 9) et ce, de façon permanente pour les années à venir.

**Réponse :**

Les besoins de notre client Papier Masson se situent entre 15 et 16 millions de mètres cubes par année. Va-t-il utiliser le gaz naturel au service interruptible et ce, de façon permanente ? Tout est une affaire de prix. Si le prix du gaz naturel est plus avantageux que celui de l'huile, oui le client utilisera le gaz au service interruptible puisque le tarif 9 représente le taux le plus avantageux chez Gazifère. Par contre, si le prix de l'huile est plus bas que celui du gaz naturel évidemment le client utilisera l'huile.

**4. Référence :** Requête du distributeur, page 2, point 6 (MAPR)

**Préambule :**

*« Dans sa décision D-2001-55, la Régie a autorisé la mise en place d'un mécanisme d'ajustement pour pertes de revenus (MAPR) résultant de l'application du programme d'efficacité énergétique. Pour la période du 1er octobre 2002 au 30 septembre 2003, Gazifère Inc. a imputé, dans un compte de frais reportés, le montant de 3 487 \$, correspondant à la différence entre le montant prévu dans le dossier tarifaire 2003 et le montant réel de pertes de revenus dues à l'application du programme d'efficacité énergétique. »*

**Demandes :**

- 4.1 Veuillez fournir tous les calculs pertinents à l'établissement du solde de 3 487 \$ dans le compte MAPR.

**Réponse :**

**Voir GI-8, document 1.1 pour le calcul détaillé du mécanisme d'ajustement pour pertes de revenus pour la période du 1er octobre 2002 au 30 septembre 2003.**

**5. Référence :** G1-6, Document 1, pages 2 et 4, questions 7 et 8

**Préambule :**

Dans sa décision D-2003-74, la Régie demande à Gazifère de déposer les calculs utilisés à la fin du contrat pour déterminer la rentabilité du tronçon nécessaire pour desservir Maclaren et, s'il y a lieu, le montant d'une contribution financière. La Régie demande également copie de tout document établissant les termes de la fin de l'entente entre Gazifère et Maclaren.

*« Gazifère n'a pas déposé les calculs pour déterminer la rentabilité du tronçon pour desservir Papier Masson puisqu'il n'y a pas de chiffres comparatifs avec la demande d'autorisation préalable »*

*«...suite aux calculs révisés de la rentabilité du projet Masson-Angers à la fin du terme de six ans, Gazifère doit aviser le client des résultats et cet avis mettra fin à l'entente. »*

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez déposer les calculs permettant de déterminer la rentabilité du tronçon desservant Papier Masson.

**Réponse :**

**Voir GI-8, document 1.2 pour le calcul de la rentabilité du tronçon desservant Papier Masson.**

5.2 Veuillez déposer les calculs révisés ainsi que copie de l'avis mettant fin à l'entente entre Gazifère et Papier Masson (Maclaren).

**Réponse :**

Voir GI-2, document 5.2 pour les calculs révisés de la rentabilité du projet Masson-Angers à la fin du terme de six ans. Une copie de l'avis mettant fin à l'entente entre Gazifère et Papier Masson se retrouve à la pièce GI-8, document 1.3.

6. Référence : Indices de qualité du service

**Préambule :**

Gazifère n'a pas déposé le sommaire des indices de qualité du service.

**Demandes :**

6.1 Afin de maintenir un suivi régulier des conditions de service, veuillez déposer le sommaire des indices de qualité et performance réelle 2003.

**Réponse :**

<b>Gazifère Inc.</b>		
<b>Sommaire des indices de qualité et performance réelle 2003</b>		
Indices de qualité	Indices de performance	Performance réelle 2003
Entretien préventif	Respect du programme d'entretien préventif	100%
Rapidité de réponse aux situations d'urgence	Réponse à l'intérieur d'un délai maximal de 35 minutes	95,1%
Fréquence de lecture des compteurs	Pourcentage des compteurs lus selon la politique	97,4%
Rapidité de réponse aux appels téléphoniques	Réponse aux appels téléphoniques en 30 secondes ou moins	93,5%
Indice global (moyenne arithmétique)		96,5%

7. Référence : GI-7, document 1, page 1, point f

**Préambule :**

Gazifère n'a pas déposé les cédules préparées pour fins de calculs des impôts fédéral et provincial

**Demande :**

7.1 Veuillez déposer le document en question

**Réponse :**

**Les cédules pour fins de calculs des impôts fédéral et provincial ne sont pas finalisées. Dès qu'elles seront complétées, les cédules seront envoyées à la Régie. Il est à noter que Gazifère a jusqu'au 31 mars pour finaliser et envoyer les calculs des impôts fédéral et provincial au gouvernement.**

8. **Référence :** GI-7, document 3, note 8

**Préambule**

Ce document présente les billets à ordre avec les taux d'intérêt à payer à des apparentés

**Demandes :**

8.1 Veuillez expliquer comment ces taux d'intérêt sont établis.

**Réponse :**

**Voir GI-8, document 1.4.**

9. **Référence :** G1-7, document 5

**Préambule :**

Ce document ne donne que les numéros de compte

**Demandes :**

9.1 Veuillez déposer la description des comptes.

**Réponse :**

**Voir GI-8, document 1.5 pour la description des comptes.**